



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : GREZET Annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_15

Objet : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2026

M. le Maire présente l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale qui fait apparaître pour la commune le produit attendu des taxes pour 2026 à taux constant d'un montant de 436 045 € réparties comme suit :

- Foncier bâti : 425 181 €
- Foncier non bâti : 7 715 €
- Taxe d'habitation : 3 149 €

Le montant total prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale est amputé de **76 030 €** correspondant à la contribution de la commune par application d'un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques pour neutraliser les écarts et équilibrer les compensations du transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le montant réellement perçu par la commune est donc de **360 015 €**

L'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) modifié par la loi 2025-127 du 14 février 2025 dispose que « pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des

communes du département, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne. »

Il est proposé de maintenir pour 2026 le taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

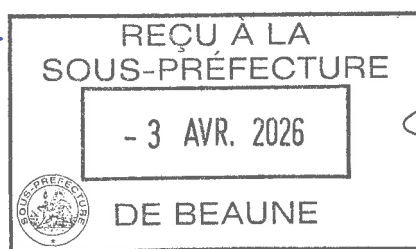
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :
 - Foncier bâti : 47,57 %
 - Foncier non bâti : 40,18 %
 - Taxe d'habitation : 11,84 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULON-LA-RUE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°26_16****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	26/03/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	15	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

L'an 2026, le 30 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN

Présents : Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procurations :

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : GREZET Annie-Claude

Objets : Correction arrondi

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	0,20
		1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	-0,20
			0,00

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	0,20	002 (002) : Résultat de fonctionnement repo	0,01
		752 (75) : Revenus des immeubles	0,19
	0,20		0,20
Total Dépenses	0,20	Total Recettes	0,20

Certifié exécutoire par Philippe RUPIN, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

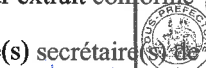
A SAULON-LA-RUE, le 30/03/2026

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le Maire



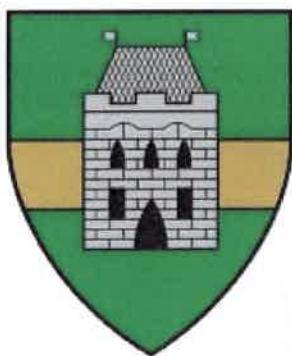
le(s) secrétaire(s) de séance



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE

- 3 AVR. 2026

DE BEAUNE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : GREZET Annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_17

Objet : Désignation du correspondant défense

La délégation militaire départementale (DMD), l'office national des combattants et victimes de guerre, ainsi que le centre d'information et de recrutement des forces armées de Dijon, ont informé la commune de la nouvelle campagne d'information des correspondants défense 2026.

À cette occasion, la DMD demande aux municipalités la mise à jour des coordonnées des correspondants défense (pour invitation aux séances d'information et envoi d'un courriel bimestriel) et la communication des capacités communales en cas de crise majeur.

M. le Maire appelle aux volontaires pour la fonction de correspondant défense de la commune.

Il propose de procéder à la désignation d'un correspondant titulaire et de suppléant.

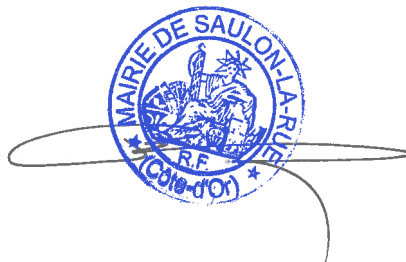
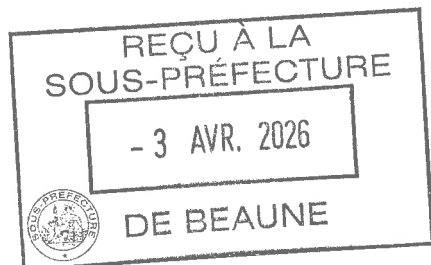
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉSIGNE** M. Alexandre DENISOT, correspondant défense titulaire
- **DÉSIGNE** Mme Stéphanie CHAUDAT, correspondant défense suppléant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULON-LA-RUE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : GREZET Annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_18

Objet : Désignation d'un délégué SICECO

Le SICECO, Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé regroupant 675 communes et 18 EPCI. Le territoire du SICECO est divisé en 11 secteurs géographiques appelés Commissions Locales d'Énergie (CLE). Les EPCI composent une douzième CLE.

La commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein de la CLE n°3 dénommée CLE de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE comme délégués à la CLE :

- M. Philippe RUPIN, délégué titulaire,
- M. Eric DESQUIREZ, délégué suppléant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE

- 3 AVR. 2026

DE BEAUNE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULON-LA-RUE

Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : GREZET Annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_19

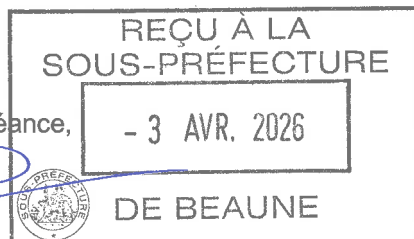
Objet : Désignation d'un délégué pour le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Il convient de désigner un délégué élu et un agent pour représenter la commune au sein des instances du CNAS lors de l'assemblée annuelle notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE Pascale REMONDINI, Adjointe au Maire, délégué élu du CNAS et Annie-Claude GREZET comme agent.

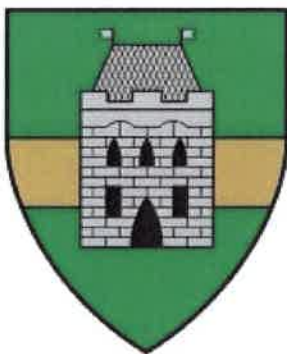
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULON-LA-RUE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : GREZET annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_20

Objet : Demande de subvention CS Nuiton

Le Club Sportif Nuiton demande une subvention pour 3 enfants qui habitent Saulon-la-Rue. Comme les années précédentes il est proposé 10 € par enfants.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 4, Abstention : 2)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

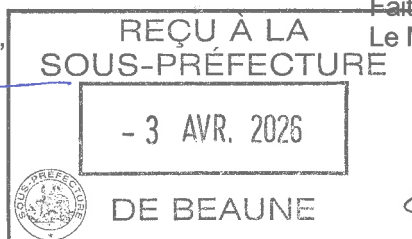
Ont signé au registre les membres présents.

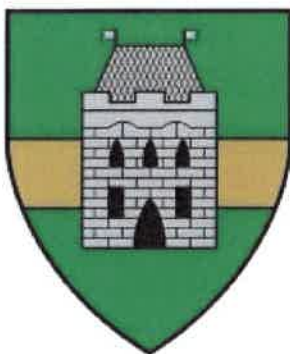
Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULON-LA-RUE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, Mme DEMETTE Marie Natacha, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : GREZET Annie-Claude

Numéro interne de l'acte : 2026_21

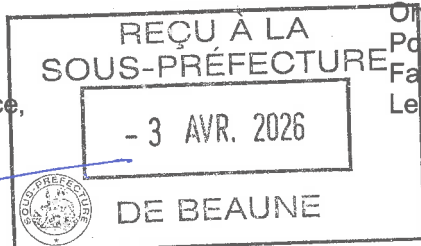
Objet : Location salle de rencontre pour les associations de Saulon-la-Rue

M. le Maire propose de mettre en place la gratuité de la réservation de la salle de rencontre et de loisirs pour les associations dont le siège social est à Saulon-La-Rue.

Bien évidemment, les associations devront fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile et d'un chèque de caution de 1 500,00 € à l'ordre du Trésor Public.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULON-LA-RUE
Le Maire,

